

## REGLEMENT DE L'ANIMATION

### “CALENDRIER DE L'AVENT” proposée par BOURGES BERRY TOURISME

#### L'ORGANISATEUR

L'Office de Tourisme de Bourges Plus, Bourges Berry Tourisme, représenté par Ludovic Azuar, son Directeur, organise du 1er au 24 décembre 2021 inclus, une animation qui s'intitule Le Calendrier de l'Avent de l'Office de Tourisme.

Le principe est le suivant : chaque jour réserve une surprise (cadeau, pourcentage sur la boutique, dégustations...) et 3 lots sont à gagner par tirage au sort à 3 dates différents :

- Le 09 décembre, un dîner pour 2 personnes
- Le 17 décembre, un dîner pour 2 personnes
- Le 24 décembre, un séjour pour 2 personnes par tirage au sort (détail ci-après)

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des membres du personnel de l'organisme ainsi que des membres de leur famille. Ce jeu est limité à une seule participation par foyer.

#### ANNONCE DU JEU

Le jeu sera annoncé via les supports suivants :

- Dans la programmation générale Ville de Bourges des animations de Noël
- Via les Réseaux sociaux
- Via le site Internet [www.bourgesberrytourisme.com](http://www.bourgesberrytourisme.com)
- Aux comptoirs des Offices de Tourisme de Bourges et Mehun-sur-Yèvre

#### MODALITE DE PARTICIPATION

Les participants devront enregistrer leur participation au jeu en remplissant un bulletin accessible à l'accueil de l'Office de Tourisme de Bourges situé 21 Place Simone Veil, 18000 Bourges.

Une urne est prévue à cet effet.

#### DOTATION MISE EN JEU ET MODALITES DE REMISE

Les tirages au sort auront lieu le jour même à 15h avec la présence de plusieurs témoins.

Les gagnants se verront remettre les lots suivants :

- Lot du 09/12/21 : Un dîner pour 2 personnes au restaurant Le Bourbonnoux, Table Gourmande du Berry

Durée de validité : 3 mois à partir du 15 janvier

Pour une valeur de 50 euros / personne

- Lot du 17/12/21 : Un dîner pour 2 personnes au restaurant Le Bourbonnoux, Table Gourmande du Berry

Durée de validité : 3 mois à partir du 15 janvier

Pour une valeur de 50 euros / personne

- Lot du 24/12/21 : Un séjour pour 2 personnes composé de :
  - Une nuit en hôtel \*\*\*\*, Villa C à Bourges, avec petits déjeuners et un cadeau de bienvenue
  - Dîner-spectacle "Illusions" (boissons incluses : 1 kir et 1 verre de vin/pers) au cabaret Le National Palace de Vierzon

Durée de validité : 3 mois à partir du 15 janvier  
Pour une valeur de 333 euros

Les gagnants seront informés par téléphone et par mail et devront se présenter avant le 15 janvier pour récupérer leur lot.

Les dotations seront transmissibles à des tiers si les gagnants ne peuvent en bénéficier directement. Ils devront alors en informer l'organisateur qui procédera aux modifications nécessaires.

### **REGLEMENT**

La participation au jeu implique pour tous les participants l'entière acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement entrainera l'annulation automatique de la dotation.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était contraint d'annuler, reporter ou modifier les conditions du jeu concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

### **DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de cette participation font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'organisateur, conformément à sa politique de gestion des données personnelles accessible sur [www.berryprovince.com](http://www.berryprovince.com)

Si le participant l'accepte, ses données seront également utilisées pour lui adresser des informations touristiques de la destination.

Les données personnelles du participant (nom/prénom/coordonnées) seront transmises aux prestataires pour lui réserver le meilleur accueil.

Conformément aux dispositions prévues par la loi "informatique et libertés" du 06 janvier 1978 et le RGPD du 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations le concernant en adressant sa demande accompagnée d'un justificatif d'identité, par courrier à AD2T/Office de Tourisme de Bourges Plus, 21 Place Simone Veil, 18000 Bourges.

### **ACCES REGLEMENT**

Ce règlement peut être consulté via le lien : [www.bourgesberrytourisme.com](http://www.bourgesberrytourisme.com)

Il sera également à disposition des participants à l'accueil des Offices de Tourisme de Bourges et Mehun-sur-Yèvre.

### **LITIGE**

Tout cas non prévu ou toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par l'organisateur. Tout différend qui ne saurait trouver de solution amiable sera tranché par le tribunal compétent conformément aux règles du Nouveau Code de Procédure Civile.

